



PREFECTURE DE L'AUDE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA spécial n°5 - Juillet 2010  
Intérim

juillet 2010

Publié le lundi 26 juillet 2010

# SECRETARIAT GENERAL

## **MISSION DE COORDINATION ET D'ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

### **POLE COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET SUPPORT**

**Arrêté préfectoral n° 2010-11-2537 donnant délégation de signature à M. Pascal ZINGRAFF, secrétaire général de la préfecture de l'Aude pour exercer l'intérim des fonctions de directeur de cabinet du préfet de l'Aude**

Le préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 2 août 2007 portant nomination de M. Pascal ZINGRAFF, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

VU le décret du 25 mars 2009 portant nomination de M<sup>me</sup> Anne-Marie CHARVET en qualité de préfète de l'Aude ;

VU la circulaire n° 243/C du ministère de l'intérieur du 15 novembre 1991 relative à la gestion déconcentrée des services de la police ;

VU la circulaire n°00159 du 05 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative à la modification du régime de la délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du 07 juillet 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 modifié fixant l'organigramme de la préfecture ;

CONSIDERANT la vacance du poste de directeur de cabinet du préfet de l'Aude,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

## A R R Ê T E

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pascal ZINGRAFF, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aude pour exercer l'intérim des fonctions de directeur de cabinet du préfet de l'Aude.

### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pascal ZINGRAFF, à l'effet de signer les décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement des services de police d'un montant supérieur à 30 000,00 € imputées sur le Budget Opérationnel de Programme 0176 « Police nationale » du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à M. Pascal ZINGRAFF, à l'effet de signer les décisions individuelles relatives aux situations administratives et aux carrières des sapeurs-pompiers et sous-officiers et officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ainsi que des personnels médicaux du service départemental d'incendie et de secours.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ZINGRAFF, délégation est donnée à M. Joseph COLOMBO, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à l'effet d'assurer la présidence effective de la commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et de signer les procès-verbaux de réunion de cette instance ainsi que les lettres de notification.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, cette délégation est donnée à M<sup>me</sup> Katia BARRES, attachée.

### **ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ZINGRAFF, délégation est donnée à M. Joseph COLOMBO, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, à l'effet d'assurer la présidence effective de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public pour l'arrondissement de Carcassonne et de signer les procès-verbaux de réunion de cette instance ainsi que les lettres de notification.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, cette délégation est donnée à M<sup>me</sup> Katia BARRES, attachée,

ou en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci à :

- M. Marc CHAMBAUD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à :

- M<sup>lle</sup> Viviane DELTEIL, secrétaire administrative de classe supérieure,

ou en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à :

- M. Yves MERO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle,

**ARTICLE 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ZINGRAFF, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Isabelle BUREL, attachée principale, chef du bureau du cabinet, à l'effet de signer les congés annuels des agents relevant du cabinet et à M. Joseph COLOMBO à l'effet de signer les congés annuels des agents relevant du service interministériel de défense et de protection civiles.

**ARTICLE 7 :**

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 26 juillet 2010

Le préfet,

Anne-Marie CHARVET

**TARIF DE PUBLICATION**

Abonnement annuel : 46 euros

Prix du numéro : 3,84 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

**ADMINISTRATION**

Préfecture de l'Aude

Mission de la Coordination et d'Animation des Politiques Publiques

Pôle coordination interministérielle et support

52, rue Jean Bringer

11836 CARCASSONNE Cedex 9

**Directeur de la publication :**

M le secrétaire général de la préfecture de l'Aude

**IMPRESSION**

Préfecture de l'Aude

Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689

